

"Les jetons, c'est pour l'avocat!"

2007: Denis Léonard (Huy) gagne 1.346€. Françoise Tricnont (Anthisnes) reçoit 425€

Une pratique vient de cesser à Huy. Elle concerne la rémunération des conseillers communaux. Depuis janvier, le jeton supplémentaire qu'ils percevaient après minuit n'est plus en vigueur. À Anthisnes, les conseillers sont payés environ 40 euros par conseil.

Si les bourgmestres et les échevins reçoivent un montant fixe chaque mois, les conseillers, eux, sont rémunérés grâce à des jetons de présence. Depuis janvier, le système a changé à Huy! Avant, un second jeton était octroyé aux conseillers si les débats débordaient après minuit. Ce n'est plus le cas... "Et ça m'indiffère complètement", commente Denis Léonard, conseiller du groupe Ensemble (opposition). Je n'ai jamais compté mes heu-

res, cela ne sert d'ailleurs à rien." En 2007, Denis Léonard a reçu 2.033 euros brut pour son mandat de conseiller. "De ce montant, il faut retirer 687 euros de précompte (1.346€), poursuit-il. C'est dérisoire! Ce n'est pas pour l'argent qu'on est conseiller." Il arrive parfois que les conseillers versent leurs jetons pour des bonnes causes. Et à Huy? "Chez nous, la bonne cause ce sont les caisses d'Ensemble. Il faut payer les avocats pour se défendre des attaques de la majorité!" Dans d'autres communes de l'arrondissement de Huy-Waremme, les fonctionnements sont différents... et les "salaires" bien moins élevés qu'à Huy. Par exemple, à Anthisnes, les conseillers sont payés environ 40 euros net par conseil. "En 2007, j'ai touché

425,23 euros, explique Françoise Tricnont, conseillère MR dans l'opposition. En 2008, 260 euros. Une différence qui s'explique par le fait que j'ai été maman pour la deuxième fois et donc, que j'ai levé le pied. Des montants faibles, certes, mais qui ne me dérangent pas. Pourtant, cela ne couvre même pas mes frais. Quand on devient conseillère communale, on ne fait pas ça pour de l'argent. D'ailleurs, je n'ai jamais rien revendiqué à ce niveau." Tout récemment, le conseil communal d'Anthisnes a décidé d'octroyer une indemnisation au kilomètre pour les conseillers qui participent à des activités relatives à leur mandat communal. Ils peuvent être indemnisés jusque 500 kilomètres. "Nous nous sommes abstenus, poursuit la conseillère. Et je ne vais pas les réclamer."
 A.M.A



Les conseils à rallonge à Huy ne donnent plus droit à un jeton supplémentaire! = ARCHIVE A.B.T

Christophe Collignon
37,50 EUROS À AMAY

C'est le montant net que touchent les conseillers communaux d'Amay par conseil communal. "En 2000, on a revalorisé les barèmes... mais pas ceux des conseillers communaux", indique Christophe Collignon, chef de groupe de l'opposition PS. "Personnellement, je n'ai aucune revendication particulière. Mais je trouve qu'il y a trop de différences entre les communes. Il faudrait uniformiser tout cela. Les règlements communaux sont aussi trop différents. Exemple, à Amay, il faut annoncer clairement avant de parler si on souhaite que ce soit acté au PV. Alors qu'à Soumagne par exemple, tout est enregistré. Le ministre devrait lancer une circulaire." Donner son jeton de présence à une bonne cause, il n'est pas pour non plus. "Pourquoi seuls les conseillers feraient cela? Le conseiller aussi à droit à une petite rémunération. Sinon, plus personne ne fera de la politique... sauf les gens aisés." (A.M.A)

Y. Legros (Berloz) est contre les paiements

Yves Legros est conseiller PS à Berloz. Approximativement, il reçoit 400 euros par an pour son mandat de conseiller. "Évidemment, cela varie en fonction du nombre de conseils. Par exemple, l'année dernière, il y en a eu 14, contre 10 en 2007." Les jetons de présence? Il n'est pas pour! "De même que rémunérer un échevin, c'est à dire, il y a des responsabilités à des responsabilités donc là, je suis d'accord. Mais ces frais constituent un vrai gouffre pour la commune. Personnellement, j'ai déjà essayé de faire passer une motion afin de mon parti pour supprimer les salaires mais je ne suis pas suivi." Reverser l'argent de ses jetons de présence à une bonne cause, il n'y a jamais pensé. "Mais j'irai d'accord de le faire, in dit-il Yves Legros. À qui? Selon les besoins du moment, à une oeuvre locale. Par exemple, cela pourrait aller à la crèche communale..." (A.M.A)

J. Féry (Burdinne) UN POURCENTAGE AU PS

Jacques Féry est le seul conseiller communal de l'opposition à Burdinne. Il représente le Parti Socialiste. Il ne connaît que le montant brut de sa rémunération en tant que conseiller communal. "Je touche 75€ par conseil, explique-t-il. Je reverse un pourcentage (NDLR, 20 %) au PS. Le montant que je perçois n'est vraiment pas suffisant par rapport aux frais qu'incombent ma fonction... mais on ne fait pas cela pour de l'argent. Ça ne rapporte rien." Financer une association de la région avec ses jetons? Il n'y a jamais pensé. "Et je ne pense pas que certains le font à Burdinne. Du moins, je n'ai rien entendu. C'est une question à laquelle il faut réfléchir et voir si on s'y retrouve financièrement... Car il ne faut pas oublier qu'on est imposé dessus. Mais l'année passée, nous avons tout donné des sous pour l'opération Belachew!" (A.M.A)

Fata El Hani reverse ses jetons à des asbl

Fata El Hani est conseillère communal cdH à Waremme. A ce titre, il touche 99€ par conseil. "Il y a minimum 10 conseils communaux par an", déclare-t-elle. Bien que plus élevée que dans d'autres communes interrogées, cette rémunération ne plaît pas au conseiller, toujours très expressif. "C'est de la parcaille à côté de ce que gagne un échevin! s'exclame-t-elle. De plus, c'est totalement idiot, car selon moi, le travail d'un conseiller est identique à celui d'un échevin!" Mais attention, je suis d'accord sur le fait qu'un bourgmestre reçoit un salaire: il a des responsabilités importantes. "Mais Fata El Hani ne revendique rien du tout. "Je n'ai jamais été intéressé par le fait d'être payé." Rétrocéder son argent aux associations, c'est déjà monnaie courante pour lui. "Je ne peux pas vous dire quelles sont les ASBL que je soutiens mais je le fais systématiquement." (A.M.A)

Annie Luymoyen CLAVIER, 20€ DE PLUS

Annie Luymoyen, ancienne bourgmestre de Clavier et actuelle conseillère communale, gagne 70€ brut par conseil communal. La commune condruinienne vient d'ailleurs d'augmenter ses mandataires! "C'est en vigueur depuis cette année, explique-t-elle. Avant, nous avions 50€ brut par conseil." C'est un bon de 20€ dont les conseillers peuvent désormais profiter. Peu importe, Annie Luymoyen fait de la politique par plaisir. "Quand on est conseillère communale, on ne fait pas ça pour gagner sa vie. Faire de la politique, c'est une vocation. Je ne connais personne qui fait ça à titre professionnel chez nous." L'ancienne bourgmestre a participé activement à l'opération Belachew de l'année dernière. "Et nous avons donné une partie de nos jetons à l'association. Ce n'est pas exclu de le refaire pour une autre!" (A.M.A)

75€ brut: suffisant pour Olivier Leclercq

À Hannut, Olivier Leclercq gagne 75 euros brut pour chaque conseil communal. "Et 50 euros par commission, explique le conseiller MR. À la seule condition d'être un membre effectif, et d'être titulaire du droit de vote." Des sommes qui, selon lui, sont amplement suffisantes. "Pour une ville de la taille de Hannut, oui. En tant que conseiller, les frais de téléphone sont rares. Si on doit travailler sur un dossier ou si on nous confie une tâche précise, nous avons à notre disposition un bureau avec une ligne téléphonique." Avec son épouse, le conseiller soutient certaines causes. "Mais c'est avec le budget familial... bien que les jetons soient inclus dans celui-ci." Et si on dépasse minuit, pas de jeton supplémentaire comme c'était le cas à Huy avant. "Cela nous est déjà arrivé mais nous ne l'avons pas appliqué. Pourtant, c'est effectivement prévu dans les statuts." (A.M.A)